



Le Grand Port Maritime de Rouen s'engage dans « l'accord de Rouen pour le Climat ».

La COP21 de la Métropole Rouen Normandie est conçue pour permettre à tous les acteurs du territoire d'apporter leur contribution à l'objectif commun de contenir le réchauffement climatique en opérant une transition écologique bénéfique pour tous.

Après l'entrée en vigueur de l'accord de Paris pour le climat, la Métropole Rouen Normandie s'est inscrite dans la dynamique internationale pour contenir la hausse des températures en deçà de 2°C et si possible 1,5°C, en définissant une politique de transition écologique dans le cadre de l'élaboration de son « plan climat air énergie territorial » (PCAET). Au-delà des actions qu'elle porte sur son patrimoine et ses compétences, la Métropole a initié une démarche de mobilisation de territoire, la COP21 Rouen Normandie, pour permettre à tous les acteurs (entreprises, citoyens, communes ...) d'agir et de contribuer à l'objectif commun.

A l'échelle du territoire de la Métropole, les objectifs sont à l'horizon 2050 :

- une diminution des émissions de gaz à effet de serre de 80 %
- une diminution des consommations d'énergie de 50%
- une multiplication par 2,5 des énergies renouvelables produites sur le territoire

Le Grand Port Maritime de Rouen a son siège situé 34, boulevard de Boisguilbert 76 022 Rouen Cedex 3 et intervient sur un périmètre terrestre de 3 774 hectares s'étendant de Rouen à la mer.

Le Grand Port Maritime est un établissement public de l'Etat dont les principales missions sont :

- la réalisation, l'exploitation et l'entretien des accès maritimes ;
- la police, la sûreté et la sécurité ;
- la gestion et la valorisation du domaine dont il est propriétaire ou qui lui est affecté ;
- la gestion et la préservation du domaine public naturel et des espaces naturels dont il est propriétaire ou qui lui sont affectés ;
- la construction et l'entretien de l'infrastructure portuaire ;

- la promotion de l'offre de dessertes ferroviaires et fluviales ;
- l'aménagement et la gestion des zones industrielles ou logistiques liées à l'activité portuaire ;
- les actions concourant à la promotion générale du port.

Le Grand Port Maritime de Rouen comprend 450 salariés répartis sur différents sites administratifs et techniques entre Rouen et Honfleur.

Le Grand Port Maritime de Rouen, acteur du territoire de l'estuaire de la Seine, s'est engagé à travers sa politique environnementale, à répondre aux enjeux environnementaux tels que la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources et la promotion de modes de production et de consommation responsables. Acteur majeur de la transition écologique et énergétique, le Grand Port Maritime a développé depuis plusieurs années de nombreuses actions permettant de limiter son impact environnemental et notamment en réduisant ses émissions de Gaz à Effet de Serre et ses consommations énergétiques, en favorisant des modes de déplacement et de mobilité durable, en développant l'implantation d'installations associées aux énergies renouvelables et en mettant en place une stratégie de préservation, de gestion et de valorisation de ses espaces naturels.

Considérant la démarche de Plan Climat Air Energie Territorial et de COP21 locale mise en place sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie,

Considérant les motivations du Grand Port Maritime de Rouen et les actions qu'il a déjà mises en place,

Le Grand Port Maritime de Rouen s'engage dans « l'accord de Rouen pour le climat ».

Je soussigné, Nicolas OCCIS, représentant légal du Grand Port Maritime de Rouen, domicilié 34, boulevard de Boisguilbert 76022 Rouen Cedex 3, m'engage à contribuer aux objectifs de la COP21 par la réalisation des actions suivantes :

- Bâtiments

- **Programme pluriannuel de rénovation énergétique des bâtiments administratifs**

Dans le cadre de sa politique environnementale, le GPMR a réalisé en 2012-2013 un bilan de ses émissions de GES selon la méthode Bilan Carbone®. L'évaluation des émissions des GES et leur hiérarchisation ont permis de définir fin 2013 un plan d'actions à court, moyen et long terme pour réduire les émissions de GES, et en particulier la réalisation d'un **audit énergétique en 2014** de l'ensemble des bâtiments administratifs du GPMR et notamment le siège social à Rouen, les bâtiments de Croisset ainsi que les bâtiments de Radicatel et de Honfleur.

Cet audit énergétique a mis en avant deux scénarios d'amélioration énergétique. Un scénario avec un objectif de réduction de 20 % des émissions de GES et des consommations énergétiques et un scénario plus ambitieux de réduction de 40 % des émissions de GES et des consommations énergétiques.

Les pistes de réflexion en lien avec les objectifs de réduction de 40 % des GES et des consommations énergétiques sont présentées ici pour les bâtiments administratifs situés sur le territoire de la Métropole et sont retranscrits dans un programme de travaux de rénovation répartis sur plusieurs années.

Sites	Type de travaux	Programme de travaux	Coût	Gain en énergie primaire et en GES
Bâtiment du siège	Menuiserie isolation par l'extérieur	2019-2022	5,3 M€	Classement de E (490 kWhEP/m ² .an) à D (228 kWhEP/m ² .an) soit une baisse de 54 % Energie Primaire et de E (79 kg CO ₂ /m ² .an) à C (20 kg CO ₂ /m ² .an) en GES, soit une baisse de 75 %
	Réfection complète chauffage/Climatisation	2023-2027		
Bâtiments de Croisset	Menuiserie isolation par l'extérieur	2019-2021	0,765 M€	Classement de E (449 kWhEP/m ² .an) à D (303 kWhEP/m ² .an), soit une baisse de 32,5% d'Energie Primaire et de E (93 kg CO ₂ /m ² .an) à D (58 kg CO ₂ /m ² .an) en GES, soit une baisse de 37,5%
	Réfection chauffage/Climatisation	2022-2028		

Ce programme de travaux étendu sur 10 ans doit permettre une baisse de l'ordre de 40 % des consommations énergétiques des bâtiments administratifs du GPMR situés sur le territoire de la Métropole et une baisse de l'ordre de 55 % des GES.

▪ Energie /Efficacité Energétique

- **Programme pluriannuel de modernisation de l'éclairage « public » sur le domaine du port**

Le GPMR a pour projet de travailler à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de modernisation de l'éclairage public sur le domaine du port en coordination avec les services de la Métropole Rouen Normandie pour harmoniser l'éclairage de l'espace public entre le domaine portuaire et celui des communes limitrophes. Cette action a pour objectif de réduire les consommations énergétiques et de réduire l'impact sur la biodiversité.

Il comprendra des actions liées à :

- la rénovation de l'éclairage existant : installation de nouvelles technologies (ex : LED, énergies renouvelables, détection de présence...), optimisation des réseaux et des armoires techniques...
- la modulation de la période d'éclairage : diminution de l'intensité, extinction de l'éclairage en fonction des projets
- la prise en compte de l'impact de l'éclairage sur la biodiversité.

- **Branchements pour l'alimentation électrique des bateaux à quai en substitution du fioul**

Le GPMR développe plusieurs actions à court, moyen et long terme en lien avec l'alimentation électrique des bateaux à quai en substitution du fioul.

o Alimentation électrique des bateaux fluviaux de marchandises

L'objectif de cette démarche est de mettre en place, tout le long de l'axe Seine, un dispositif harmonisé et interopérable de bornes d'alimentation électrique pour les bateaux fluviaux de marchandises en escale ou en attente en remplacement des groupes électrogènes actuellement utilisés à bord et nécessaires au fonctionnement des équipements domestiques et de sécurité (action menée en partenariat avec VNF, Ports de Paris et Port du Havre).

Cette action vise ainsi à déployer sur le territoire du GPMR, 10 nouvelles bornes installées sur les terminaux de Rouen (3), Grand Couronne (2), Rives en Seine (2), Radicatel (2) et Honfleur (1). Ce déploiement est engagé depuis 2017 avec une mise en service des premières prises fin 2018 sur les terminaux de Rouen (3) et de Grand Couronne (2) et en 2019-2020 pour les autres sites.

Ce projet de transition vers une solution durable pour le transport de marchandises répond à des enjeux de compétitivité du mode fluvial et de développement durable. Les bénéfices directs apportés par une alimentation électrique à quai des barges de marchandises sont multiples :

- réduction des émissions polluantes (GES et polluants atmosphériques) ;
- réduction des nuisances sonores (bruit du groupe électrogène) riverains ;
- amélioration de la performance économique du fluvial (baisse des coûts de carburant et de maintenance du groupe électrogène) ;
- amélioration de la qualité de vie pour le personnel navigant (réduction du niveau de bruit à bord et des fumées).

o Alimentation électrique des bateaux fluviaux de voyageurs (croisière)

L'objectif est de mettre en place, à moyen terme, sur le territoire du GPMR un dispositif de bornes d'alimentation électrique pour les bateaux fluviaux de voyageurs en escale ou en hivernage (en remplacement des groupes électrogènes actuellement utilisés à bord). Il s'agit d'une démarche pilote visant à lever les principaux freins et à installer des bornes pilotes.

Le GPMR a lancé à l'été 2018 avec VNF une étude de faisabilité permettant de définir les besoins des bateaux concernés, les lieux d'implantation et les équipements liés au dimensionnement des réseaux. L'objectif serait de mettre en place à moyen terme (2020-2025), 6 bornes électriques sur le territoire du GPMR.

o Alimentation électrique des navires de mer

La mise en place de bornes électriques pour les navires de mer tels que les bateaux de croisière, vraquiers, ... nécessite de très fortes puissances et est envisagé à plus long terme (2025-2030). Il est nécessaire d'identifier les secteurs concernés, le nombre de navires ainsi que leur puissance et d'anticiper les besoins pour l'alimentation électrique à quai. Suite aux premières études effectuées, la priorité sera donnée dans un premier temps, aux deux terminaux des navires de croisière (Rouen et Honfleur).

- Energies renouvelables

- **Projets de fermes solaires sur des zones inconstructibles**

Le GPMR envisage l'implantation de fermes solaires sur des terrains non constructibles de la zone portuaire. Après identification des terrains potentiels, il prévoit le lancement d'appel à projets.

Le GPMR a d'ores et déjà identifié un site d'une superficie de 4 ha localisé à Grand Quevilly, dans le périmètre du Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT) pour lequel il envisage en 2019 le lancement d'un appel à projets.

- **Installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des hangars portuaires**

Le GPMR a pour projet de rénover les toitures des hangars portuaires qu'il a construits et entretenus en favorisant l'implantation de panneaux photovoltaïques aux fins d'une utilisation directe de l'énergie renouvelable produite.

La solarisation de hangars portuaires vise à couvrir une partie des besoins énergétiques du GPMR. Le GPMR contribuera donc, par cette action, à s'inscrire dans la démarche durable engagée par l'Etat Français. Le GPMR a ainsi lancé en 2018 une étude d'opportunité et de faisabilité pour la solarisation de hangars portuaires.

- Déchets/matière

- **Economie circulaire : Valorisation des sédiments de dragage**

La valorisation des sédiments de dragage est un sujet majeur pour le GPMR. Le Port développe ainsi des partenariats avec différents acteurs du territoire et notamment les carriers avec lesquels il développe des projets innovants tels que le remblaiement de ballastière et la valorisation des sédiments dans le secteur du BTP en remplacement des granulats alluvionnaires.

Le GPMR compte poursuivre les partenariats menés avec les carriers pour la valorisation des sédiments de dragage dans le secteur du BTP ou en remblaiement de ballastière. Pour ce dernier point, le GPMR a démarré en 2018 le remblaiement d'un nouveau plan d'eau situé sur la commune d'Anneville Ambourville.

Par ailleurs, le GPMR travaille depuis 2017 en partenariat avec des industriels de la zone portuaire pour mener un projet de recherche et développement appelé Sédicendres dont l'objectif est de trouver des solutions de valorisation des cendres de chaudières à biomasse combinés aux sédiments de dragage de la zone portuaire en vue d'une utilisation dans le secteur du BTP (domaine routier, remblai).

Le mélange cendres-sédiments devra composer, à l'aide d'éventuels additifs, un matériau de remplissage de fosses, de tranchées ou utilisé en sous-couche de plateforme routière, avec des caractéristiques similaires au matériau remplacé.

La mise en œuvre de ces formulations passe par des essais en laboratoire, puis par des essais en semi-grandeur et des applications industrielles. Il nécessite la mise en place d'un bassin de décantation d'un volume d'environ 1000 m³ pour la mise à terre des sédiments de dragage.

Le projet est actuellement en cours de montage.

▪ Mobilité transport

- **Report modal vers le fleuve ou le ferroviaire**

Le transport est un des secteurs participant aux effets du changement climatique et à la pollution de l'air (dont les GES). Le GPMR a un rôle essentiel dans la promotion des modes de transport et de mobilité durable et notamment en encourageant le report modal par la mise en place de mesures ciblées d'incitations financières pour certaines filières.

Le GPMR a proposé en 2018 des mesures ciblées d'incitations financières au report modal sur deux filières :

- céréales : pour les opérateurs qui privilégient un acheminement depuis l'hinterland lointain par train plutôt que par camion ;
- conteneurs : pour les acteurs qui proposent de privilégier le transport entre Le Havre et Rouen par le fleuve plutôt que par camion.

Par ailleurs, le port a également entériné en 2018 des mesures de mises à zéro de la redevance marchandise de ses tarifs droits de port sur les terres non inertes pour encourager les acteurs de la filière à privilégier l'évacuation des gros volumes de marchandises issus des chantiers du Grand Paris par une solution fluviale plutôt que par la route.

- **Bonification des redevances (Environnemental Ship Index ESI)**

L'ESI est une mesure de la performance environnementale des navires de mer (émissions atmosphériques CO₂, SOx et NOx) par rapport aux règles de l'OMI. C'est un outil qui aide les ports et les autres parties (armateurs, compagnies, l'ensemble des acteurs de la chaîne logistique) à promouvoir le transport propre.

L'utilisation de l'ESI se fait sur la base du volontariat en utilisant l'auto-déclaration. Elle a pour objectif de favoriser la fréquentation des navires propres et encourager les compagnies maritimes à anticiper les nouvelles exigences réglementaires en matière de qualité de l'air, voire à aller au-delà.

Le GPMR, dans la continuité de ses actions mises en œuvre en faveur de l'environnement, a rejoint en 2013 l'initiative ESI et a pris la décision de récompenser les compagnies maritimes qui exploitent, à Rouen, les navires les plus respectueux de l'environnement. Depuis le 1er janvier 2013, la possibilité est ainsi offerte aux navires de lignes régulières ou spécialisées, les plus performants au regard de la diminution des rejets dans l'atmosphère, d'obtenir une « récompense environnementale » représentant jusqu'à 10 % des droits de port navires selon les conditions tarifaires mises en place au Port de Rouen.

Le budget maximum alloué par le port à cette action d'encouragement est de 35 000 € par an. Chaque récompense d'escale est calculée sur la base du budget alloué divisé par le nombre des escales totales (avec un score ESI > 25 des candidats primés et plafonné pour chaque escale à 10% des droits de port). Ainsi en 2017, ce sont 104 escales qui ont été récompensées et le dispositif a été étendu aux paquebots de croisière.

Une méthodologie d'évaluation du gain et de l'efficacité de la démarche ESI est en cours de définition en lien avec ATMO Normandie dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère.

- Plan Déplacement Entreprise PDE

Dans le cadre de sa politique environnementale, le GPMR a réalisé en 2012-2013 un bilan de ses émissions de GES selon la méthode Bilan Carbone®. L'évaluation des émissions des GES et leur hiérarchisation a permis de définir fin 2013 un plan d'actions à court, moyen et long terme pour réduire les émissions de GES, et en particulier la réalisation d'un Plan Déplacement Entreprise (PDE).

Le PDE, lancé en 2014, avait pour objectif d'optimiser et d'améliorer la qualité des déplacements générés par le port, en baissant le trafic automobile, en développant les solutions alternatives ou partagées et en agissant sur le stationnement. Il a abouti à la réalisation d'un plan d'actions validé par le GPMR en 2015.

Ce plan d'actions vise principalement à :

- mettre en place une gouvernance interne du PDE et signer la convention d'accompagnement avec la Métropole
- inciter à l'usage des modes de transport collectif ;
- favoriser les modes actifs ;
- accompagner et développer la pratique du covoiturage ;
- gérer la flotte de voitures de services ;
- rapprocher organisation du travail et contraintes de mobilité ;
- organiser des actions d'animation et de communication.

Les principales actions mises en place depuis 2015 sont les suivantes :

- signature de la convention PDE avec la Métropole ;
- désignation d'un chef de projet PDE ;
- faire bénéficier aux agents du tarif PDE sur les abonnements SESAME ;
- information sur le transport collectif desservant l'agglomération ;
- cumul de la prime forfaitaire et du remboursement de 50 % de l'abonnement transport ;
- offre de service vélos sur le site de travail (siège GPMR) : stationnement vélos, vestiaire, casiers ;
- mise en place d'une flotte de vélos à assistance électrique pour les déplacements professionnels (siège GPMR) ;
- versement d'une indemnité kilométrique vélo pour les personnes venant au travail à vélo ;
- conversion du parc automobile par des véhicules hybrides (Cf. action détaillée ci-dessous pour les véhicules électriques) ;
- élaboration d'un plan de gestion du parc automobile ;
- développement de la visio-conférence ;
- dispositif de télétravail pour les salariés qui en feraient la demande.

Les actions à mener entre 2018 et 2020 sont les suivantes :

- poursuite de l'offre de service vélos et de la mise en place d'une flotte vélo sur les autres sites administratifs de l'agglomération rouennaise ;

- offre de kits piétons aux agents venant travailler à pied ;
- mise en œuvre du plan de gestion du parc automobile ;
- limitation du nombre de véhicules de service ;
- sensibilisation et formation à l'éco-conduite ;
- promotion et organisation du co-voiturage ;
- actions de communication et d'animation.

- **Plan de gestion du parc automobile et achat d'une flotte de véhicules électriques**

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan Déplacement Entreprise, le GPMR a développé un programme de gestion de son parc automobile dont l'objectif est de réduire l'empreinte de la flotte de **85 tonnes de CO₂ par an** à minima sur la prochaine décennie.

Le GPMR a ainsi mis en place un programme prévisionnel de futures acquisitions de véhicules électriques en remplacement progressif d'une partie de la flotte actuelle (50 %). Il a réalisé son premier achat de véhicule électrique en 2014 affecté aux moyens généraux et a poursuivi ses acquisitions en 2017 avec l'achat de 6 véhicules électriques en remplacement de véhicules diesel.

Le tableau ci-dessous regroupe le prévisionnel des futures acquisitions de véhicules électriques programmées entre 2018 et 2025.

▪ *Tableau prévisionnel de futures acquisitions de véhicules électriques*

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de véhicules électriques	6	4	5	5	4	6	4	5

- **Bornes de rechargement de véhicules électriques**

L'achat de véhicules électriques impose la mise en place de bornes sur les parkings du GPMR afin de recharger les batteries. Le GPMR a ainsi prévu l'installation de 12 bornes sur les parkings de Rouen (8) de Radicatel (2) et Honfleur (2). La première borne de rechargement de véhicule électrique a été installée en 2014 au sous-sol du siège social du GPMR. Le programme s'est poursuivi par l'installation en 2015 d'une borne simple de rechargement sur le site de Croisset et en 2017 de 4 bornes supplémentaires au sous-sol du siège social et d'une borne double sur le site de Radicatel. En 2018, 4 bornes seront installées à Rouen (2 rive droite et 2 rive gauche), à Croisset (1) et à Honfleur (1).

▪ **Biodiversité**

- **Plan de Gestion des Espaces Naturels**

La loi n°2008-660 du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire et visant à restaurer la compétitivité des ports maritimes français devenus des Grands Ports Maritimes a reconnu le rôle des ports dans les missions de gestion et de préservation du domaine public naturel dont ils sont propriétaires ou qui leur sont affectés.

Le GPMR, conformément aux projets stratégiques 2009-2013 et 2014-2019 et au Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT) a élaboré son Plan de Gestion des Espaces Naturels (PGEN) dont les effets attendus sont :

- l'intégration de la biodiversité, le plus en amont possible, dans les projets d'aménagement ;
- un programme d'actions global et concerté sur la préservation des espaces naturels, la protection de la biodiversité, la restauration ou la recréation d'habitats naturels ;
- la mise en valeur des paysages ;
- l'amélioration de l'intégration urbaine des ports dans les villes et des espaces de transition entre le port et la ville.

Le PGEN aboutit à la mise en place d'un plan d'actions global 2014-2019 sur la gestion, la préservation et la valorisation des espaces naturels à l'échelle du territoire portuaire. L'ensemble de ces actions constitue « la feuille de route » du GPMR pour la période 2014-2019 en termes de stratégie de gestion de ses espaces naturels. Le plan d'actions se décline au sein de **5 grands axes (orientations)** et totalise **16 objectifs opérationnels** et **63 actions**.

Le GPMR prévoit notamment des actions liées :

- **à l'amélioration de la connaissance du territoire** et notamment la réalisation d'inventaires complets du domaine du GPMR, la réalisation d'études spécifiques sur certaines espèces emblématiques de l'estuaire telles que l'œdicnème criard et le crapaud calamite et la participation à des études scientifiques et de recherche.

Le GPMR entend ainsi poursuivre son partenariat avec le GIPSA et contribuer au co-financement d'études ou de travaux de recherche menés dans le cadre du programme scientifique de recherche Seine-Aval permettant d'améliorer la connaissance du système estuarien et la compréhension de son fonctionnement dans un contexte d'évolution des milieux liés au changement climatique.

- **à la gestion écologique des milieux naturels** en renforçant certains partenariats locaux et en développant des plans de gestion écologique de certains espaces naturels tels que le marais du Pré du Tournecul à Moulineaux ou les corridors écologiques.
- **au développement des actions d'interface homme-nature** de manière à favoriser la biodiversité au sein de la zone portuaire. Ainsi des actions comme la gestion différenciée des espaces verts de la zone portuaire et l'arrêt d'utilisations des produits phytosanitaires, l'installation de ruches ou d'hôtels à insecte, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, le développement de l'écopâturage et des actions de sensibilisations des usagers portuaires sont prévues.
- **à la restauration écologique de milieux naturels** et notamment des actions visant à privilégier le lien avec le fleuve en favorisant le développement d'annexes hydrauliques telles que prévues sur le site des Petits Saules à Sahurs.

Au regard de l'importance de la dimension collective, je m'engage à ce que le port participe à :

- la coalition des entreprises du secteur du grand port : le port souhaite notamment mettre en place des actions en matière d'écologie industrielle.
- la coalition sur le développement du photovoltaïque : Il est proposé de lancer dès que possible un appel à projets sur les zones portuaires pouvant accueillir une ferme solaire, si possible en lien avec la SNCF (Sablonnière) voire dans le cadre d'une initiative plus ouverte aux autres acteurs à l'instar de l'appel à projets « réinventer la Seine ».

J'autorise la Métropole à communiquer sur cet engagement (cocher la case).

Fait à Rouen, le 24 OCT. 2018

Le Directeur général



NICOLAS OCCIS